

Prise de position concernant la réponse du Conseil fédéral du 1er septembre 2021 à l'interpellation de Franziska Ryser (Verts, SG) : « Le Conseil fédéral justifie l'esclavage (1864 et 2018) »

Par Hans Fässler, Saint-Gall

A l'occasion du lancement du plan de ville en ligne « Berne Colonial », le 29 août 2020, j'ai rencontré un membre de l'administration fédérale qui a participé à chacune des réponses aux motions et interpellations sur l'esclavage et le passé colonial de la Suisse. De cette personne, dont je ne connais pas le nom, j'ai appris que dans chaque cas, les autorités ont essayé d'inclure dans ces textes des positions qui étaient à jour avec l'époque et la recherche historique. En fait, au fil des ans, on peut constater qu'à chaque réponse du Conseil fédéral, il a fait un pas de plus vers la reconnaissance du rôle désastreux de la Suisse ou des acteurs suisses dans l'exploitation de colonies européennes.

Avec la réponse du Conseil fédéral du 1er septembre 2021 à l'interpellation de Franziska Ryser (Verts, SG) « Justification de l'esclavage par le Conseil fédéral (1864 et 2018) », cette tendance bienvenue (bien que lente et durement acquise) semble s'être arrêtée. Et ce, sur une question absolument centrale, dont la portée dépasse largement la Suisse. Le Conseil fédéral de 1864 a justifié, banalisé et soutenu le crime d'esclavage commis par des Suisses au Brésil. Le Conseil fédéral de 2018 a excusé les autorités fédérales de 1864 en disant que leur réaction était façonnée par les normes qui prévalaient dans les années 1860. Et le Conseil fédéral de 2021 ne fait que répéter l'affirmation de 2018 : les autorités fédérales de 1864 auraient agi selon les normes en vigueur dans les années 1860. Il le fait en dépit du fait que l'interpellation prouve rigoureusement, dans l'introduction, que les « normes en vigueur à l'époque » étaient au mieux les normes des derniers maîtres (coloniaux), ou bien les normes dominantes à l'époque étaient les normes de la classe dominante.

Le fait que le Conseil fédéral ne prenne même pas la peine de réfuter les accusations qui ont été faites, qu'il ne dise pas un mot sur la question de savoir quelles normes étaient en vigueur, dans quels groupes sociaux, dans quels pays, et de quelle manière dans les années 1860, mais qu'il se contente de répéter son affirmation de 2018, ne peut à mon avis s'expliquer que de quatre manières :

=> Le gouvernement fédéral de 2021 (Ueli Maurer, Simonetta Sommaruga, Alain Berset, Guy Parmelin, Ignazio Cassis, Viola Amherd, Karin Keller-Sutter) soutient pleinement le Conseil fédéral de 1864 (Jakob Dubs, Karl Schenk, Melchior Josef Martin Knüsel, Constant Fornerod, Friedrich Frey-Herosé, Wilhelm Matthias Naeff, Jean-Jacques Challet-Venel).

=> Le gouvernement suisse de 2021 veut se protéger par tous les moyens contre la demande de réparation des crimes contre l'humanité, crimes légitimés et promues par le gouvernement suisse en 1864.

=> Le Conseil fédéral de 2021 est arrogant et insensible et signale :« Nous en avons assez de cette question maintenant ! ».

=> Le gouvernement fédéral de 2021 n'a plus d'arguments.

Chacune de ces quatre explications possibles est source de la plus grande inquiétude et des plus grandes préoccupations. *Nous* n'avons pas encore assez de ce problème. *Nous* ne l'oublions pas, et la réponse du 1er septembre 2021 à l'interpellation « Conseil fédéral justifie l'esclavage (1864 et 2018) » retombera un jour sur les pieds du Conseil fédéral.

8 septembre 2021